

CERTIFICAT D'APTITUDE aux FONCTIONS de FORMATEUR ACADÉMIQUE (CAFFA)

RAPPORT de JURY SESSION 2026

Préambule

Un rapport ancré dans une démarche continue. Ce rapport s'appuie sur les analyses des sessions 2022 et 2023 du CAFFA. Nous recommandons aux candidats de s'y référer pour enrichir leur préparation. Plutôt que de répéter les conseils déjà dispensés, nous mettons ici l'accent sur des outils et des retours d'expérience concrets, afin de les aider à optimiser leur approche. L'objectif est de les guider vers une implication active dans leur formation, pour mieux cerner les attentes et progresser efficacement.

Une ambition pour la Polynésie : former des experts reconnus. Le CAFFA en Polynésie a pour vocation de structurer un réseau de formateurs, enseignants et personnels d'éducation, capables d'intervenir avec pertinence dans divers contextes : formation initiale, continuée, continue, d'initiative locale. Cette certification atteste d'une montée en compétences et renforce la crédibilité des formateurs dans leur rôle.

Un cadre réglementaire clair. Les objectifs et les modalités du CAFFA sont définis par des textes officiels, que nous encourageons les candidats à consulter :

- **Décret n° 2015-884** (20 juillet 2015) : fonctions de formateur académique pour les personnels enseignants ou d'éducation du second degré.
- **Décret n° 2015-885** (20 juillet 2015) : conditions de nomination des enseignants et CPE aux fonctions de formateur académique.
- **Arrêté du 20 juillet 2015** (BO n° 30, 23 juillet 2015) : organisation du CAFFA, incluant :
 - *Annexe 1* : Référentiel des compétences professionnelles des formateurs.
 - *Annexe 2* : Grille d'évaluation des épreuves d'admission.
- **Circulaire n° 2015-110** (21 juillet 2015, BO n° 30) : détails sur la certification.

Pour rappel, les candidats admissibles disposent de **deux sessions sur quatre ans** pour réussir les épreuves d'admission. Le parcours de formation figurant au PRAF, étalé sur deux années, est conçu pour :

- La première année : se préparer à l'épreuve d'admissibilité.
- La deuxième année : aborder les épreuves d'admission. Ce dispositif permet une assimilation progressive des compétences clés en ingénierie de formation, de la conception à l'évaluation.

Un jury pluridisciplinaire pour une évaluation équilibrée. Le jury, présidé par le Vice-recteur ou son représentant, rassemble des profils variés. Cette diversité permet d'évaluer non seulement les compétences techniques, mais aussi des qualités fondamentales comme la rigueur, la persuasion et l'engagement, essentielles pour un formateur.

Un référentiel exigeant pour des formateurs complets. Le référentiel des compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs est l'outil qui permet l'évaluation de l'expertise professionnelle, la réflexion didactique, pédagogique et éducative, la capacité à communiquer avec d'autres professionnels de l'enseignement et de la formation ainsi que la faculté à dépasser le strict champ de sa propre discipline.

Table des matières

Préambule	1
Épreuves d'admissibilité - session 2026	2
Cadre de l'épreuve	2
Evolution du nombre de candidats.....	2
Bilan qualitatif	3
Épreuves d'admission- session 2026	4
Rappel des épreuves d'admission	4
La session 2026 en chiffres.....	5
Bilan qualitatif	5
Conclusion	6

Épreuves d'admissibilité - session 2026

Cadre de l'épreuve

L'épreuve d'admissibilité du CAFFA est une épreuve orale de 45 minutes, articulée en deux temps :

- 15 minutes d'exposé du candidat en appui sur un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes, non évalué) ;
- 30 minutes d'entretien avec un jury composé de quatre membres : un inspecteur du 1er degré, un inspecteur du 2nd degré, un chef d'établissement et un formateur académique de l'INSPE.

Le rapport d'activité transmis en amont à la commission, constitue le premier contact avec le candidat : il doit permettre au jury d'appréhender les éléments saillants de son parcours professionnel, ainsi que sa capacité à se projeter dans la fonction de formateur.

Le jury dispose de critères d'évaluation partagés, déclinés dans une grille qui permet d'apprécier :

- ✓ durant l'exposé : les qualités de communication, d'argumentation et d'analyse du candidat
- ✓ durant l'entretien : son expertise pédagogique et didactique, le changement de posture, ses qualités d'expression, d'écoute et d'ouverture.

Evolution du nombre de candidats

		Nombre d'inscrits	Nombre de présents	Nombre d'absents	Nombre d'admissibles	Nombre d'ajournés
2019	Total	46			22	
2021	Total	27	19	1	15	4
2024	Total	40	31	9	22	9
2025	Femme	9	8	1	7	1
	Homme	6	6	0	5	1
	Total	15	14	1	12	2
2026	Femme	9	6	3	5	1
	Homme	9	8	1	7	1
	Total	18	14	4	12	2

Taux reçus / inscrits =67 %

Taux reçus / présents =85.7 %

Répartition des inscrits par disciplines

Physique chimie	1
EPS	2
Sciences de l'ingénieur	1
Histoire Géographie	1
Lettres modernes	3
Mathématiques	2
Biotechnologies Santé Environnement	1
STMS	2
Tahitien Lettres	3
Education musicale	1
CPE	1

Bilan qualitatif

LE RAPPORT D'ACTIVITE

Même s'il n'est pas évalué en tant que tel, le rapport d'activité a un rôle essentiel. Les dossiers présentés sont globalement complets et, pour la plupart, bien organisés. Ils mettent souvent en avant des parcours riches et diversifiés en formation initiale ou continue. À défaut d'une expérience concrète, certains candidats proposent une réflexion pertinente sur la posture à adopter dans la formation des adultes.

Le jury salue ces contributions, mais il est attendu que les candidats approfondissent leur analyse en confrontant leurs expériences à un travail réflexif sur leur posture. Ainsi, le descriptif des expériences doit être contextualisé et problématisé pour montrer comment celles-ci ont contribué à l'acquisition de compétences en tant que formateur ou, à défaut, comment elles nourrissent la réflexion sur les étapes nécessaires pour les développer.

Une simple énumération des expériences par domaine professionnel ne permet pas au jury de se faire une vision claire et cohérente du parcours. En revanche, les récits explicites et ancrés dans une démarche professionnelle sont particulièrement appréciés.

Le dossier doit ainsi permettre d'identifier les expériences professionnelles significatives attestant une projection vers la fonction de formateur, en lien avec les compétences du référentiel de formateur.

L'EXPOSÉ

L'exposé est un temps fort de la prestation orale. Il doit convaincre le jury de la motivation du candidat, de la cohérence de son parcours et de ses lignes de forces.

Le jury a salué le sérieux des candidats et apprécié la qualité des exposés oraux. Les meilleures prestations ont permis de comprendre leur cheminement vers les missions de formateur, démontrant ainsi une réflexion approfondie sur leur future pratique. Le jury a apprécié les prestations dans lesquelles le lien avec le dossier a été pertinent.

Par ailleurs, le respect des exigences de la communication orale a permis aux candidats de mettre en valeur leurs compétences et de révéler une posture de formateur adéquate.

L'ENTRETIEN

L'entretien évalue notamment sa capacité à transcender sa posture d'enseignant afin d'adopter pleinement celle d'un formateur. Cet échange permet d'apprécier la faculté du candidat à argumenter et justifier ses choix, en s'appuyant sur ses expériences de terrain qu'elles relèvent de son rôle de formateur ou de formé ainsi que sur ses lectures.

L'entretien permet d'analyser son appropriation des références théoriques et institutionnelles, et de mesurer sa réflexivité et l'authenticité de ses réponses face aux questions posées.

EXIGENCES DE L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Cette épreuve requiert du candidat une posture réflexive, une modélisation de ses pratiques, ainsi qu'une projection claire dans le rôle de formateur. Pour la réussir, une préparation rigoureuse, tant sur le fond (contenus théoriques et pratiques) que sur la forme (expression et argumentation), s'avère indispensable. La préparation proposée au PRAF s'est montrée performante à ce sujet et le jury encourage les futurs candidats à s'y inscrire.

Épreuves d'admission- session 2026

Rappel des épreuves d'admission

L'admission comporte deux épreuves. La première s'appuie sur une épreuve de pratique professionnelle, la seconde sur un mémoire professionnel.

PREMIÈRE ÉPREUVE : LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

L'épreuve consiste soit en une analyse de séance dans le cadre d'un tutorat, soit en l'animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative - disciplinaire, interdisciplinaire, inter cycles, inter degrés, à l'échelle d'un établissement ou d'un bassin d'éducation et de formation.

Cette épreuve se déroule en présence de deux examinateurs qualifiés, adjoints au jury (un inspecteur du second degré de la discipline et un formateur INSPE). Il appartient aux candidats d'identifier l'action qui servira de support à l'épreuve et ensuite de l'organiser en coopération avec les inspecteurs et les acteurs concernés.

Choix 1 : Analyse de pratique

L'épreuve comprend la conduite d'un entretien de formation après observation d'une séance de pratique professionnelle dans le cadre d'un tutorat puis un entretien entre le candidat et les deux examinateurs qualifiés.

L'entretien de 30 minutes vise à évaluer la capacité du candidat à présenter une analyse distanciée de son entretien soit avec le stagiaire, soit avec le professeur ou le CPE débutant, ainsi qu'à justifier les choix opérés, à entendre et intégrer les remarques des examinateurs.

Choix 2 : Animation d'une action de formation

À la suite de l'animation de l'action de formation auprès d'un groupe (de 90 mn maximum), un entretien de 30 minutes avec les examinateurs qualifiés permet d'évaluer la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action ancrée dans une problématique professionnelle liée au contexte d'exercice.

SECONDE ÉPREUVE : LE MÉMOIRE PROFESSIONNEL et sa SOUTENANCE

Le mémoire

La circulaire 2015-110 précise le cadre dans lequel doit s'inscrire le mémoire et la forme attendue :

- un travail de réflexion portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation qui implique un engagement personnel du candidat pour questionner sa pratique et l'améliorer.
- 20 à 30 pages hors annexes.

L'exposé et l'entretien

Le candidat dispose de 15 minutes pour présenter son travail aux 4 membres du jury (1 inspecteur second degré, 1 inspecteur 1er degré, 1 chef d'établissement, 1 enseignant de l'INSPE) qui ont préalablement lu le mémoire. Les candidats disposent d'un ordinateur et d'un vidéo projecteur pour illustrer leur propos au cours de l'exposé. Ils peuvent apporter leur matériel personnel.

À l'issue de l'entretien, les membres du jury interrogent le candidat pendant 30 minutes.

La session 2026 en chiffres

	Candidats	Inscrits	2 épreuves présentées		Analyse de pratique	Action de formation	Admis
2023		5	2				1 (50%)
2024		21	16		3	13	11 (69%)
2025		7	6		1	5	6 (85%)
2026	Candidats	Inscrits	2 épreuves présentées	Dont	Analyse de pratique	Action de formation	Admis
	Femmes	7	4		0	4	3
	Hommes	4	4		1	3	4
	Total	11	8		1	7	7 (63%)

Les bons résultats des sessions précédentes se confirment cette année : le taux de réussite des candidats ayant présenté les deux épreuves reste élevé. On note toutefois que la restitution du mémoire dans le temps imparti demeure un exercice difficile, et ce, malgré la formation spécifique dispensée chaque année.

Si on observe les notes obtenues :

DOMAINE DE COMPETENCES					TOTAL /20
Penser, concevoir, élaborer	Mettre en œuvre, animer, communiquer	Accompagner	Observer, analyser, évaluer	Intégration du numérique	
3.47 / 5	3.90 / 5	3.90 / 5	3.65 / 5	1.12	15.93

Note la plus haute : 20/20

Note la plus basse : 9.1

Deux candidats ont obtenu la note maximale de 20/20

Bilan qualitatif

PREMIÈRE ÉPREUVE : LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Analyse de pratique

L'épreuve d'analyse de pratique n'a été choisie que par un seul candidat, qui a toutefois su déployer un cadre d'analyse solide. Lors de la première partie (l'entretien avec le stagiaire), il convient de rappeler l'importance de rendre ce dernier acteur du dialogue suivant la séance observée ; il est ainsi indispensable de l'inviter à reformuler les conseils, à fixer ses priorités et à les traduire en plans d'action afin de développer sa réflexivité.

Lors de la deuxième partie d'épreuve, (l'entretien avec le jury), il a été particulièrement apprécié que le candidat entre dans un échange constructif et mette en perspective le suivi de l'action de formation.

Animation d'une action de formation

10 candidats ont choisi d'être évalués dans cette épreuve.

Les candidats qui se distinguent font preuve de pertinence dans leurs choix et articulent de façon cohérente les objectifs, les stratégies et les modalités d'animation proposées. Ils mobilisent des outils variés et s'appuient sur des ressources théoriques ciblées pour éclairer les pratiques. De plus, les actions de formation présentées s'inscrivent généralement dans la durée.

Lors de l'entretien, les candidats montrent de réelles capacités réflexives, ce qui leur permet de reconsidérer et de faire évoluer leur proposition initiale. Le jury apprécie particulièrement cette aptitude à réinterroger son propre cadre de réflexion pour y apporter les ajustements et les régulations nécessaires.

Un axe de progrès reste néanmoins à travailler : les candidats doivent veiller à mieux articuler l'action de formation avec son réinvestissement dans la pratique professionnelle quotidienne des stagiaires.

SECONDE ÉPREUVE : LE MÉMOIRE PROFESSIONNEL ET SA SOUTENANCE

En ce qui concerne le mémoire.

Dans la continuité des observations de la session précédente, le jury salue l'effort constant des candidats pour proposer un mémoire conforme aux attentes. Ces derniers s'approprient pleinement cet exercice, et l'exploitent comme une opportunité de développer une réelle posture réflexive sur leurs pratiques.

Les candidats se montrant en difficulté présentent souvent des travaux adossés à une expérimentation trop restreinte, faisant obstacle à l'émergence d'une véritable problématique de formation. À cet égard, la formulation des hypothèses constitue un point d'ancrage crucial : celles-ci doivent être assez ciblées pour répondre à la problématique, mais suffisamment ouvertes pour ouvrir la voie à de nouvelles perspectives d'exploitation des données.

Par ailleurs, le jury rappelle l'importance d'une analyse approfondie des données recueillies. Une seule approche statistique se révèle insuffisante pour rendre compte de la complexité de la démarche de validation, d'autant que le volume d'informations collectées demeure souvent modeste. Il est donc recommandé de diversifier les outils de recueil (questionnaires, entretiens, grilles de positionnement, échelles) ainsi que les modalités d'analyse afin de conférer aux conclusions toute la rigueur scientifique requise.

Enfin, le jury insiste sur la nécessité pour les candidats de maîtriser les codes méthodologiques et académiques propres à l'écriture d'un mémoire.

En ce qui concerne la soutenance

L'ensemble des candidats s'est investi dans la préparation de la soutenance ; leur aisance dans la communication et la qualité des supports visuels contribuent souvent à rendre l'exposé vivant.

Les meilleurs candidats témoignent d'une démarche structurée et finement analysée, qui permet de mettre en exergue les points forts tout en dégagant des axes d'amélioration constructifs.

À cet égard, le jury souligne qu'il est indispensable de fonder ses propositions par des connaissances théoriques et institutionnelles solides pour développer une réelle hauteur de vue.

Lors de l'entretien, le jury s'attache à sonder le candidat sur sa conception de la formation, son aptitude à analyser ses expériences et sa capacité à se projeter dans ses futures fonctions. C'est en mobilisant des savoirs pluriels et en articulant son vécu de terrain avec les apports de la formation que le candidat pourra structurer une réflexion personnelle et affirmée sur la posture du formateur qu'il aspire à devenir.

Conclusion

Par la diversité de ses épreuves et l'importance du temps de préparation requis, le CAFFA se révèle être un examen exigeant et complexe. S'il impose aux candidats un engagement soutenu, il constitue néanmoins le fondement d'un véritable projet de développement professionnel. C'est cette démarche — empreinte de rigueur, mais aussi du plaisir de découvrir de nouveaux horizons — que le jury souhaite encourager, afin de créer et pérenniser un vivier de personnels qualifiés sur le territoire. L'ensemble des compétences évaluées vise ainsi à attester de l'aptitude des candidats à s'approprier pleinement cette posture de formateur en devenir. »

Fait à Papeete, le 05/08/2026

La Présidente du jury



Yvette TOMMASINI

IA-IPR histoire-géographie